

2011- Année européenne du bénévolat et du volontariat

En 2011, tous les États de l'Union Européenne célèbrent l'« Année européenne du bénévolat et du volontariat ». Cette année vise à encourager, soutenir et promouvoir l'ensemble des activités d'engagement bénévole ou volontaire.

En France, la direction de la jeunesse, de la vie associative et de l'éducation populaire du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative coordonne un programme national d'actions qui participeront à mettre à l'honneur le travail de terrain accompli par les structures et les bénévoles et volontaires de tous âges :

- une semaine de lancement de l'année, du 7 au 13 février 2011 ;
- une campagne de labellisation d'initiatives locales, régionales et nationales tout au long de l'année 2011 ;
- des actions d'information et de sensibilisation des élèves dans les écoles primaires et les lycées ;
- deux séminaires de réflexion, etc.

Faites labelliser vos initiatives « Année européenne 2011 »

Pour mettre à l'honneur le bénévolat et le volontariat, les structures intéressées peuvent faire labelliser leur projet par l'Etat. Toutes les initiatives conduites entre le 1^{er} janvier 2011 et jusqu'à la fin de l'année 2011 – qu'elles aient été ou non été spécifiquement organisées pour l'Année européenne – peuvent être candidates à la labellisation, pourvu qu'elles participent aux objectifs de l'Année.

Conditions d'éligibilité

Toutes les actions non lucratives portées par des structures (associations, fondations, coopératives, mutuelles, collectivités territoriales, établissements publics, entreprises, etc.) sont concernées. Les actions candidates à la labellisation devront s'inscrire dans l'un des objectifs suivants :

- Promouvoir la dimension européenne de l'engagement ;
- Développer l'engagement bénévole et volontaire ;
- Mieux reconnaître l'engagement bénévole et volontaire ;
- Mieux valoriser l'engagement bénévole et volontaire.

Cette labellisation vous permet

- De faire connaître votre projet très largement via la communication nationale mise en place ;
- De bénéficier gratuitement de l'ensemble des outils communication réalisés pour l'occasion ;
- De valoriser vos bonnes pratiques dans les différentes occasions de communication de l'année (médias, colloques, etc.).

Par leur nombre, leur diversité, leur caractère innovant, tous les projets labellisés témoigneront de l'importance et la présence du bénévolat et du volontariat dans tous les domaines et sur tous les territoires.

Modalités d'inscription

Vous souhaitez faire labelliser votre action ?

Etape 1 : Pour obtenir la labellisation de votre projet, vous en faites la description sur la base de données nationale via le lien suivant <http://www.associations.gouv.fr/942-la-base-de-donnees-des-projets.html>

Etape 2 : Votre dossier est examiné par l'équipe nationale qui sollicite l'avis des services régionaux et départementaux pour les projets de dimension régionale ou locale.

Etape 3 : Vous recevez une réponse électronique confirmant la labellisation et les modalités d'accès au kit de communication ou justifiant le rejet de votre demande.

Pour en savoir plus

L'ensemble des informations concernant la campagne nationale pour l'Année européenne du bénévolat et du volontariat est accessible depuis l'espace dédié sur le site internet www.associations.gouv.fr. Vous pouvez également contacter la Direction départementale de la cohésion sociale du Rhône (Natacha LACROIX-BAUDRION, 04-78-62-51-59 / natacha.lacroix-baudrion@rhone.gouv.fr) pour tout conseil et précision utiles.